



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services d'urgence

Question écrite n° 4178

Texte de la question

M. François Asensi signale à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, que dans la nuit du dimanche 4 juillet 1993, deux hommes accompagnant un enfant pour une blessure sans gravité au service des urgences du centre hospitalier général Robert-Ballanger d'Aulnay-sous-Bois ont été victimes d'une agression dans la salle d'attente. Plusieurs personnes leur ont asséné des coups occasionnant pour l'une d'elle une hospitalisation. Profondément indigné par de tels événements survenus dans sa circonscription, mais qui ne sont, hélas ! pas isolés, il dénonce les conditions difficiles dans lesquelles travaille le personnel hospitalier, tout particulièrement à ces heures de la nuit où il doit affronter les conséquences des problèmes sociaux inhérents aux zones sensibles. L'accueil des patients ne peut qu'en subir un préjudice. Aussi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les effectifs de police soient renforcés et puissent assurer la sécurité des personnes, notamment dans les services d'urgence des hôpitaux.

Texte de la réponse

Il est exact que le 4 juillet dernier deux personnes ont été victimes d'une agression alors qu'elles se trouvaient dans la salle d'attente du service des urgences du centre hospitalier de Villepinte. Les policiers du corps urbain se sont rendus sur place dès qu'ils en ont été informés. Une enquête a été diligentée par les inspecteurs du commissariat, lesquels ont identifié deux agresseurs. Ceux-ci, actuellement en fuite, font l'objet de recherches et en ce qui concerne l'un d'entre eux, l'enquête devrait rapidement aboutir. L'hôpital Robert-Ballanger de Villepinte, comme d'autres centres hospitaliers, accueille régulièrement, les nuits de fin de semaine, une population difficile. Au service des urgences, où sont admis les blessés, se côtoient souvent des individus victimes de rixes ou en état d'ébriété. Dans ce contexte particulier, des altercations peuvent se produire mais des faits graves comme ceux dénoncés par l'honorable parlementaire sont inhabituels. Les forces de police ne peuvent envisager d'assurer une garde permanente des locaux hospitaliers. Cependant, la disponibilité des services de police est effective et, d'ailleurs, la collaboration entre ceux-ci et le SAMU se manifeste, de jour comme de nuit, sur la voie publique et dans leurs locaux respectifs. Les relations sont nombreuses et suivies, la police se faisant un devoir de répondre immédiatement à toute réquisition provenant d'un établissement hospitalier. Indépendamment des interventions sur réquisition effectuées, la comme ailleurs, avec la même volonté de servir, l'activité policière s'exerce aussi à titre préventif, dissuasif et répressif, en accroissant sa présence sur la voie publique pour protéger les personnes et les biens. Ainsi, sur la commune de Villepinte et par rapport au premier semestre 1992, le nombre de vols avec violence a diminué de 22 p. 100 et celui des vols de voitures de 19 p. 100 au cours de la même période en 1993. Pour confirmer les résultats obtenus au plan national et développer sa capacité de lutte contre toutes les formes de délinquance, le Gouvernement est fermement résolu à doter la police nationale de l'ensemble des moyens nécessaires tant au plan juridique que dans le domaine des effectifs et des matériels. À ce titre, la Seine-Saint-Denis, à l'instar des autres départements de la banlieue parisienne, continue de figurer parmi les sites prioritaires d'amélioration du service public. Enfin, dans le cadre des plans départementaux de sécurité, tous les services auront bientôt à définir, sous l'autorité des préfets et des procureurs de la République, leurs priorités dans le domaine de la lutte contre

la delinquance pour optimiser l'emploi des moyens dans les secteurs les plus defavorises. C'est en agissant en amont que l'on peut esperer parvenir a soulager le personnel hospitalier de la charge considerable que represente, comme le souligne l'honorable parlementaire, l'afflux de victimes d'agressions et d'une population marginale, notamment dans les zones sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4178

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2172

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4648